

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 126 (2000)  
**Heft:** 14

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Patronalismes

( É D I T O R I A L )

Alors qu'elle avait suscité les plus sinistres augures, l'ouverture des marchés publics s'est installée avec une surprenante fluidité dans la pratique quotidienne des bureaux d'études, entraînant une multiplication spectaculaire des concours d'idées auxquels peuvent désormais participer architectes et ingénieurs. L'époque où ceux-ci n'étaient pas habilités à briguer une commande publique ailleurs que dans leur canton ou leur commune apparaît aujourd'hui bien surannée, bien qu'elle ne soit pourtant éloignée que de quelques années.

Pour le maître de l'ouvrage, l'élargissement du cercle des mandataires en compétition lui permet de bénéficier d'un éventail de compétences infiniment plus vaste et, par voie de conséquence, d'augmenter les exigences et la précision de son cahier des charges. Certains grands opérateurs privés ou semi-privés l'ont du reste rapidement compris, que ce soit pour des programmes administratifs ou pour du logement.

Prenant le contre-pied de cette évolution, le centre patronal vaudois vient de se signaler, dans la dernière livraison de son bulletin d'opinion *Patrons*, en prenant résolument parti contre le concours d'architecture. Avec le paternalisme plastronnant qui caractérise le style inimitable de cette publication, un collaborateur anonyme nous fait part, sous le titre *Observations d'un maître de l'ouvrage*, des considérations diverses que lui inspire la construction du nouveau centre administratif patronal à Paudex. Laissant entendre que, lors d'un concours, l'avis des membres d'un jury n'a guère de chances de correspondre aux intérêts du maître de l'ouvrage, raillant une corporation selon lui majoritairement composée de purs créateurs rétifs aux règlements de la police des constructions, justifiant par sa « vocation de service à l'économie vaudoise » une mise en soumission des travaux de construction limitée aux entreprises cantonales, se plaignant par conséquent des prix pratiqués par celles-ci et de l'incapacité des mandataires à travailler proprement sur le chantier(!), ce texte constitue un florilège de clichés<sup>1</sup> qui devrait interpeler les diverses associations professionnelles du bâtiment affiliées au centre patronal vaudois.

Finement surnommé *l'abribus* par la population locale, le bâtiment ne manque pourtant pas d'intérêt. Il parvient en effet à évoquer un certain nombre d'images référentielles sans doute chères au patronat vaudois : piliers obliques rappelant la douce inclinaison des cocotiers, pièce d'eau et passerelle/pont-levis manifestant l'esprit défensif des occupants, façades vitrées et pare-soleil illustrant la dialectique complexe de l'opacité transparente... Il reflète en somme de façon assez étonnante les idéaux d'une association patronale qui, tout en clamant haut et fort les vertus du libéralisme sauvage, cultive secrètement la nostalgie d'un bon vieux temps où régnait le protectionnisme radical à la vaudoise.

<sup>1</sup> L'auteur manifeste sans doute ici la prétention de contribuer au délicieux « Dictionnaire des idées reçues » de GUSTAVE FLAUBERT, qui avait ciselé l'article suivant : « *Architecte* : oublie toujours l'escalier »